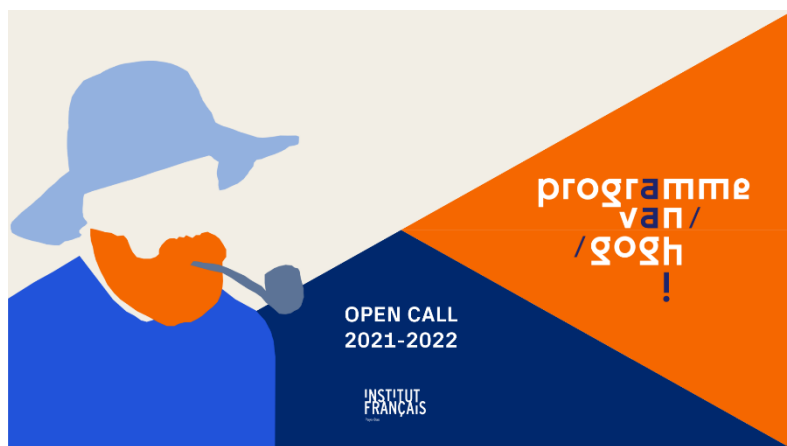


Programme Van Gogh : L'appel à candidatures 2021-2022 est ouvert jusqu'au 14 juin 2021



APPEL À CANDIDATURES 2021-2022

Le programme Van Gogh soutient les chercheurs français qui souhaitent développer des projets de recherche scientifiques et technologiques aux Pays-Bas en coopération avec des chercheurs néerlandais.

Présentation générale

Le programme Van Gogh est le partenariat Hubert-Curien (PHC) franco-néerlandais. Il est mis en œuvre en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et aux Pays-Bas par le Nuffic avec le soutien du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science (OCW).

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre des laboratoires de France et des Pays-Bas, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Une attention particulière sera portée aux projets dont la thématique est liée à celles qui figurent dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon Europe.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche. Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet et des équipes.
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants.
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères.
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances de France et des Pays-Bas se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Pour la partie néerlandaise, le Nuffic assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Pour tout renseignement complémentaire : Réseau franco-néerlandais :

<http://nlfr.eu/>

Prix Descartes-Huygens : L'appel à candidatures 2021-2022 est ouvert jusqu'au 15 juillet 2021



APPEL À CANDIDATURES 2021-2022

Le programme Van Gogh soutient les chercheurs français qui souhaitent développer des projets de recherche scientifiques et technologiques aux Pays-Bas en coopération avec des chercheurs néerlandais.

Présentation générale

Le prix scientifique franco-néerlandais Descartes-Huygens est décerné depuis 1995 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour le lauréat néerlandais ainsi que par l'Académie royale néerlandaise des arts et des sciences (KNAW) pour le lauréat français.

Le prix français permet au lauréat néerlandais d'effectuer des séjours de recherche dans des laboratoires de recherche en France dans le cadre de projets de coopération avec des partenaires français. Ce séjour permet de stimuler la carrière internationale d'un chercheur et de créer des partenariats forts en vue de répondre à des appels d'offres européens

Conditions d'éligibilité

Le prix français distingue chaque année un chercheur néerlandais satisfaisant aux conditions suivantes :

- Avoir atteint, notamment par son activité scientifique, un niveau reconnu au plan international.

- De préférence, avoir une coopération récente ou en cours avec une équipe française. Les candidats doivent présenter les actions qu'ils souhaitent développer pendant leur séjour de recherche en France, dans le cadre du ou des projets de coopération envisagés.

- Être ressortissant de l'Union européenne ou salarié d'un établissement néerlandais depuis plus de cinq ans.

Les universités, organismes, laboratoires et institutions de recherche français sont invités à présenter des candidatures de scientifiques néerlandais en vue de l'attribution du prix.

Jury

Le lauréat néerlandais est sélectionné par un jury réuni par l'Académie des sciences de l'Institut de France.

Dotation du prix

Le prix est doté de 23 000 € par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Pour tout renseignement complémentaire :

<http://nlfr.eu/>